

« Mieux connaître les règlements d'épreuves »

La commission jeu, règlement & territoires de la FFGolf a décidé d'imposer la présence d'un organisateur de tournoi pour les clubs qui souhaitent inscrire une équipe dans une épreuve nationale par équipe (division) en 2012. Jean-Pierre Niderprim, Président de la Commission, explique les raisons de cette nouvelle donne.

Quelles sont les raisons qui ont motivé cette décision ?

Lors du séminaire des Commissions Sportives la question a été abordée de l'insuffisance de connaissances de nombreux clubs participant aux épreuves par équipes en ce qui concerne les règlements d'épreuves et leur organisation, ceci étant à l'origine de nombreuses incompréhensions et litiges. A l'instar de ce qui existe dans d'autres sports exigeant la présence d'un arbitre au sein d'un club désirant présenter une équipe, les participants à ce séminaire ont proposé cette demande qu'un club ait au minimum un Organisateur de Tournoi pour pouvoir présenter une équipe dans une épreuve fédérale nationale. Cette demande a été transmise au Comité Directeur qui l'a validée avec pour objectif de mise en place en 2012.

Pourquoi annoncer dès maintenant cette mesure qui ne sera effective qu'en 2012 ?

Les formations d'organisateur de Tournoi ont lieu au minimum tous les deux ans, les années impaires, soit 2009 et 2011. Cette formation est détaillée dans le Vademecum sportif (Chapitre 5.5-2, page 322). Cela laisse donc trois ans aux clubs pour se mettre en conformité, sachant que cette formation s'adresse à toute personne mandatée par son club, et qu'une formation spécifique financée par les fonds de la formation continue (Uniformation) va être mise en place pour les permanents des clubs qui désireraient s'investir dans cette fonction. Nous espérons que cette évolution permettra aux clubs d'avoir une meilleure connaissance de nos règlements sportifs et améliorera l'organisation des nombreuses épreuves par équipes que la Fédération organise chaque année